

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC**  
**Du 05 juin 2026 à 19h30**

L'an 2026 et le 05 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire

**Étaient présents :** M. JANOT Alain, Maire, Mmes : DEBAIN Aurélie, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, MM : BONNET Matthias, BUJEAUD Léo, COSSET Jean-Charles, LAVAL Guillaume, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

**Excusés :** ALLONCLE Audrey (procuration à SARDIN Pierre), BOISUMAULT Maëlys (procuration à BUJEAUD Léo), BONNEFOY Cathy (procuration à MARIE Amélie), VINET FORILLERE Hortense (procuration à JANOT Alain), MARTIN Bastien (procuration à COSSET Jean-Charles)

**Secrétaire :** DEBAIN Aurélie

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 21 mai 2026
- Élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales
- Délibération : Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Grand Cognac
- Décision modificative : acquisition d'une plateforme individuelle
- Décision modificative : acquisition d'une cafetière
- Délibération : demande de subvention - voyage scolaire - Ecole de Triac-Lautrait
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

**1- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales**

Conformément à l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral a été constitué sous la présidence du maire, assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés présents, MM. Jean-Charles COSSET et Jean-Luc SOULAS, et des deux plus jeunes présents, MM. Pierre SARDIN et Léo BUJEAUD. Mme DEBAIN Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire.

À l'issue du scrutin, ont été élus délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

- Alain JANOT ;
- Jean-Charles COSSET ;
- Audrey ALLONCLE.
- 

Ont été élus délégués suppléants :

- Matthias BONNET ;
- Bastien MARTIN ;
- Cécile MARCHADIER-DEVIGE.

Ces désignations ont été adoptées à l'unanimité.

**2- Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Grand Cognac**

Monsieur le Maire expose qu'il est créé entre la communauté d'agglomération de Grand Cognac et les

communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

Par délibération du 23 avril 2026, le conseil communautaire de Grand Cognac a arrêté la composition comme suit :

Le président de Grand Cognac

Un représentant par commune membre parmi les conseillers municipaux.

La commission remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert ou de restitution de compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées ;

A la demande du conseil communautaire, fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Les membres élus sont titulaires et ne dispose pas de suppléance.

Candidats :

Monsieur MARTIN Bastien : 2 voix

Monsieur COSSET Jean-Charles : 13 voix

Monsieur COSSET Jean-Charles est désigné en tant que représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

### **3- Décision modificative : acquisition d'une plateforme individuelle**

Monsieur le Maire expose que nous avons prévu l'acquisition d'une plateforme individuelle auprès de la société CACC PROLIANS basée à COGNAC

Le devis s'élève à 574.20 € TTC, le montant inscrit au BP est de 430 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante :

2188-208 : + 145.00 €

21838-204 : - 145.00 €

### **4- Décision modificative : acquisition d'une cafetière**

Monsieur le Maire expose que nous avons prévu l'acquisition d'une cafetière auprès de la société LECLERC basée à COGNAC

Le devis s'élève à 69.90 € TTC

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité :

- De créer l'opération N°211 : cafetière
- De prendre la décision modificative suivante :

2188-211 : + 70.00 €

2188-206 : - 70.00 €

### **5- Délibération : demande de subvention - voyage scolaire - Ecole de Triac-Lautrait**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école de Triac-Lautrait.

Un enfant de notre commune est scolarisé dans cet établissement qui prévoit un voyage scolaire fin juin 2026.

Le coût du séjour s'élève à 52.27 € par élève.

Pour information, les communes de Bassac et Triac-Lautrait participent à hauteur de 25 € par enfant résidant sur leur commune respective.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 25 € directement versée à la coopérative scolaire de Triac-Lautrait.

## **Rapports des commissions**

### **Bâtiments :**

Monsieur COSSET Jean-Charles informe le conseil municipal que la commission bâtiments s'est réuni afin

d'étudier les devis suivants :

- Devis reçu de la Société CLIMEFROID pour le remplacement du filtre déshydrateur de la chambre froide de la salle des fêtes. Montant 457.56 € TTC. Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.
- Devis reçu de la SAS HOMNIA pour le remplacement d'une crémone aluminium à poignée tournante pour une porte de la salle des fêtes : 291.00 € TTC  
Monsieur COSSET indique que la crémone a été cassée lors d'une location de la salle des fêtes. Toutefois, il précise que cet équipement était vétuste. En conséquence, il propose aux membres du conseil que la commune prenne en charge l'acquisition de la nouvelle crémone et qu'aucun remboursement ne soit demandé aux locataires de la salle des fêtes.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge l'acquisition de la crémone et de ne pas solliciter de participation financière des locataires.
- Devis reçus pour la transformation du portail battant de la salle des fêtes en portail coulissant :
  - o SMC Johan COMPAGNON : 3 956.51 € TTC
  - o AG STEEL PRODUCTION : 2 248.66 € TTCLes membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de AG STEEL PRODUCTION pour un montant de 2 248.66 € TTC
- Devis pour le contrôle périodique des extincteurs :
  - o Prestataire actuel : SAS SIMIE : 28.15 € TTC par extincteur
  - o Proposition de la société INCENDIE SERVICES : 15.60 € TTC par extincteurLes membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société INCENDIE SERVICES
- Des devis sont en cours pour le remplacement de la porte d'entrée de la location située 1 Place Jean Luce Chevallon et également pour la rénovation du monument funéraire appartenant à la commune.
- Accès internet Salle des associations : un devis a été établi par la société ORANGE pour une BOX : montant annuel 752 € TTC par an.  
Après échange, les membres du conseil municipal estiment qu'il conviendrait d'étudier d'autres solutions, notamment l'utilisation d'une clé 4G, afin d'en évaluer le coût et la pertinence. Des renseignements complémentaires seront pris avant toute décision.

### **Fêtes et cérémonie, communication :**

- Souscription à l'application PANNEAU POCKET :  
Coût de l'abonnement pour un an : 145.00 € TTC  
Coût pour 2 ans, un trimestre supplémentaire offert  
Coût pour 3 ans, un semestre supplémentaire offert

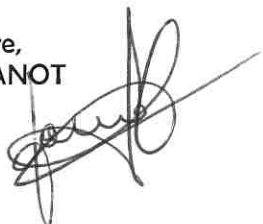
Madame Amélie Marie propose de souscrire dans un premier temps à un abonnement d'un an afin d'évaluer l'utilisation et l'intérêt de l'application. Un bilan pourra être réalisé l'année prochaine avant d'envisager, le cas échéant, un engagement sur une durée plus longue.  
La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **-6- Questions diverses**

- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la Banque Alimentaire pour la subvention de 100 € accordée par la commune au titre de l'année 2026.
- ✓ Les commissions se mettent progressivement en place, et les élus seront pleinement associés aux travaux et aux réflexions qui y seront menés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h52

Le Maire,  
Alain JANOT



La Secrétaire,  
Auréli DEBAIN



